Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le canton de Vaud va transférer un lynx des Alpes vers St-Gall

Le Conseil d'Etat a donné son accord pour la capture d'un lynx dans les Alpes vaudoises jusqu'au 30 avril 2008 et renonce à la capture d'un second lynx, pour lequel aucun site de lâcher n'a été trouvé en Suisse ou dans les pays limitrophes. Le lynx capturé sera déplacé dans le canton de Saint-Gall.

La décision du Conseil d'Etat se base sur trois points principaux :

* la population de lynx dans le canton, jugée suffisamment nombreuse pour que le prélèvement d'un lynx ne constitue pas de menace,

* la forte diminution du nombre de chevreuils et de chamois ces dernières années,

* l'accord de la Confédération pour déplacer deux lynx en Suisse ou à l'étranger.

La Confédération avait accordé en juillet 2006 le déplacement de 5 lynx des Alpes vaudoises vers le Jura vaudois. Entre juillet 2006 et mai 2007, 3 lynx ont été transférés dans le Jura vaudois (2) et en Thurgovie (1) dans le cadre du programme LUNO. En application du Concept lynx suisse, et après accord des commissions intercantonales des Alpes et du Jura, le Canton de Vaud a ainsi sollicité et obtenu une nouvelle autorisation de la Confédération pour prélever les 2 lynx restants. Elle encourage également le Canton à limiter volontairement la chasse aux chevreuils et aux chamois pour une durée déterminée.

Le canton de Saint-Gall a annoncé qu'il acceptait un lynx vaudois qui y sera transféré dès sa capture. Le Conseil d'Etat a renoncé à capturer un second lynx car, faute de cantons ou de pays voisins preneurs, il aurait fallu l'euthanasier. Or, cette mesure du Concept Lynx Suisse est controversée.

La révision actuelle de la Loi et de l'Ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, dont l'entrée en vigueur est prévue courant 2009, permettra de rendre conforme au droit fédéral la mise à mort de lynx afin de préserver la faune sauvage telle que prévue dans le Concept lynx suisse.

Sur le plan politique vaudois, une résolution a été déposée par le Député Albert

Chapalay en mai 2007 qui invite le Conseil d'Etat à s'associer à d'autres cantons afin que l'Office fédéral de l'environnement soutienne les opérations de régulation du lynx.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 février 2008

Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, tél: 021 316 45 00 Sébastien Sachot, conservateur de la faune, tél: 021 557 86 30, natel: 079 237 42 52